

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MICHEL LAUZON

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DE LA DIRECTION
FINANCIÈRE

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE LAURENTIENNE

LE 2 AVRIL 2014

NOTES DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE PAR
M. MICHEL LAUZON,
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LE 2 AVRIL 2014 À 9 H 30
AU MONUMENT NATIONAL, À MONTRÉAL

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de cette transaction, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque ou de ceux de la Fiducie AGF relativement à la transaction; et le fait que la direction doit consacrer beaucoup de temps aux questions relatives aux acquisitions.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE IFRS MODIFIÉE RELATIVE AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à la Norme internationale d'information financière (IFRS) existante relative aux avantages du personnel, qui exige le retraitement de l'information comparative et des mesures financières de 2013 de la Banque. En outre, la Banque a publié, le 12 février 2014, un communiqué distinct qui présente les résultats financiers trimestriels et annuels pour 2013, lesquels tiennent compte de l'adoption de ces modifications. L'adoption de cette norme a également eu une incidence sur les fonds propres réglementaires. Sur une base pro forma, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2013 aurait été réduit d'environ 0,2 %, pour s'établir à 7,4 %. Des informations additionnelles sur l'incidence de la transition figurent également dans les notes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et dans les informations supplémentaires présentées pour le premier trimestre 2014.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance.

Seule l'allocation prononcée fait foi.

M. MICHEL C. LAUZON
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES – Le 2 avril 2014

Merci M^{me} Courville.
Mesdames et messieurs,

Résultats de 2013

L'exercice 2013 a été un autre solide exercice pour la Banque Laurentienne. Lorsque redressé pour tenir compte de l'adoption de modifications aux normes comptables, nous avons enregistré un résultat net de 119,5 millions \$, ou 3,80\$ par action, et un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de 9,1%. De plus, en excluant les éléments non récurrents reliés à l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF, le résultat net s'est établi à 150,8 millions \$, ou 4,91 \$ par action, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été de 11,7%. Le résultat net ajusté a atteint un nouveau sommet, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent si l'on exclut les éléments d'ajustement. Les stratégies de développement et de croissance de la Banque nous ont permis d'augmenter le résultat net ajusté de 47 % au cours des cinq derniers exercices.

En 2013, le revenu total a atteint 865 millions \$, soit une augmentation de 37 % au cours des 5 derniers exercices, et a contribué à cette performance financière solide. Les autres revenus, qui se sont élevés à 297 millions \$, ont été particulièrement robustes et ont augmenté de 12 % par rapport à 2012. Ces facteurs sont la preuve que l'accent que nous portons aux revenus tirés des honoraires, surtout dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, porte ses fruits.

La Banque a aussi effectué un contrôle très rigoureux de ses coûts au cours de l'exercice 2013. Après les redressements et en excluant les frais d'exploitation additionnels liés à la consolidation des opérations de la Fiducie AGF et les frais pour intégrer les deux compagnies acquises récemment, l'augmentation des frais autres que d'intérêt ajustés de la Banque a été limitée à environ 4 %. La Banque a de plus poursuivi ses efforts afin d'optimiser ses processus et d'accroître son efficacité générale.

Nous continuons d'être satisfaits de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts. Le bon rendement de ces portefeuilles est attribuable tant à notre gestion proactive du risque de crédit qu'à l'environnement économique dans lequel nous exerçons nos activités. En 2013, les provisions pour pertes sur prêts se sont établies à 36 millions \$, ce qui équivaut à un ratio de provisions de pertes sur prêts sur les prêts et acceptations bancaires moyens de seulement 13 points de base, le meilleur parmi ceux des grandes banques canadiennes.

La Banque affiche un bilan et des fonds propres solides. Les prêts et acceptations bancaires totalisaient 27 milliards \$ à la fin de 2013, une hausse de 62 % au cours des cinq derniers exercices, et les dépôts se sont établis à 24 milliards \$, une amélioration de 56 % sur la même période. La croissance interne ainsi que les acquisitions stratégiques ont contribué à ces résultats. Il faut souligner cette progression, au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, le portefeuille de prêts commerciaux, incluant les prêts immobiliers, a connu une croissance des plus significatives, résultat des stratégies plus ciblées et efficaces. Les efforts combinés des secteurs Services aux particuliers et de B2B Banque ont permis au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de croître de 84 %. Finalement, grâce notamment à l'acquisition de la Fiducie AGF, le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Banque a augmenté de 57 %. De façon générale, l'acquisition des sociétés MRS et celle de la Fiducie AGF par B2B Banque ont considérablement soutenu le développement de cette dernière au cours des deux derniers exercices. En effet, les prêts de B2B Banque ont augmenté de plus de 60 % et les dépôts de quelque 40 %, tandis que les actifs administrés ont crû par un facteur de huit. Par ailleurs, le nombre de conseillers financiers servis par B2B Banque s'est accru de 80 % pour se porter à près de 27 000 à la grandeur du pays.

Résultats du premier trimestre 2014

Le 5 mars dernier, nous avons annoncé les résultats du premier trimestre 2014. Le résultat net a atteint 35,5 millions \$, ou 39,3 millions \$, excluant les éléments d'ajustement relatifs aux deux acquisitions. Le résultat par action et le rendement des capitaux propres ajustés ont été respectivement de 1,29 \$ et 11,7 %. Après les trois premiers mois de l'exercice, notre performance est en ligne avec les objectifs financiers que nous avons établis pour 2014, notamment un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 10,5 % à 12,5 %, un résultat net ajusté de 145 millions \$ à 165 millions \$ et un levier d'exploitation positif.

La Banque a versé un dividende trimestriel de 0,51 \$ par action au premier trimestre 2014. Au cours des cinq derniers exercices, le dividende trimestriel a été haussé huit fois, ce qui correspond à une augmentation de 50 %.

Objectifs financiers à moyen terme

Au-delà de 2014, l'atteinte de nos objectifs à moyen terme sera tributaire de nos stratégies uniques et de nos avantages concurrentiels, notamment la position de B2B Banque à titre de banque dominante pour la communauté des conseillers financiers au Canada, l'accroissement de notre présence dans les services aux entreprises grâce à des produits spécialisés et ciblés, la modernisation de notre approche en matière de services bancaires aux particuliers et la promotion de la présence de la Banque à l'échelle pancanadienne. La mise en œuvre de ces stratégies devrait donner lieu, à moyen terme, à une croissance annuelle de notre résultat par action allant de 5 % à 10 %, nous permettre de ramener graduellement le ratio d'efficacité sous la barre de

68 %, et de générer un ratio d'exploitation positif et de maintenir des ratios de fonds propres solides.

En bref, nous sommes satisfaits de la performance de la Banque, tant en 2013 qu'au premier trimestre 2014. Nous continuerons de nous appuyer sur nos stratégies pour augmenter nos revenus, optimiser nos activités et continuer de gérer rigoureusement nos coûts, ce qui devrait se traduire par une rentabilité durable et le développement à long terme de la Banque.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée, et je cède la parole à M^{me} Courville.